

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
1er juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2913)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS89

présenté par  
M. Cavard et Mme Massonneau

-----

**ARTICLE 8**

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« et de leurs moyens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à maintenir les moyens humains et matériels, afin que les missions des différentes instances puissent être correctement effectuées, conformément à la volonté du gouvernement.